

Motion du 3 mars 2020 de Mmes et M. Brigitte Studer, Gazi Sahin et Maria Casares: «Stop aux allègements fiscaux en faveur des entreprises actives dans les domaines du négoce et de la finance».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 12 février 2024, dans le rapport M-1514 A/B)

MOTION

Considérant:

- le préavis positif délivré par le Conseil administratif de la Ville de Genève à des allègements fiscaux en faveur d'une société visant à faciliter et à sécuriser le négoce des matières premières;
- que les entreprises ont déjà bénéficié d'un énorme cadeau fiscal avec la RFFA;
- que les secteurs du négoce des matières premières et de la finance ne contribuent pas à la diversification du tissu économique, qui est pourtant l'une des conditions permettant d'obtenir un allègement fiscal selon la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM);
- que les secteurs du négoce des matières premières et de la finance créent des emplois très volatils et facilement délocalisables;
- que les entreprises actives dans ces secteurs ne répondent généralement pas à des besoins de la population;
- que la Ville de Genève devrait promouvoir une économie pérenne, propre et circulaire, insérée dans le tissu économique régional, orientée vers la production et la distribution de biens et de services répondant aux besoins de la population sans mise en danger de l'environnement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif *d'élaborer une charte de principe pour donner son préavis concernant les allègements fiscaux.*